

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14661

présenté par

M. Jumel, M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Après la première occurrence du mot :

« retraite »

supprimer la fin de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à écarter de ce projet de loi l'incitation à « travailler plus pour gagner plus ». En effet, aux yeux des auteurs de cet amendement, cette formule utilisée par le gouvernement pour justifier l'allongement du temps de travail ne constitue rien d'autre qu'une manœuvre pour pousser nos concitoyens à partir à la retraite toujours plus tardivement avec l'instauration d'un âge d'équilibre fixé à 65 ans et susceptible d'augmenter encore dans les années à venir.